

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LANDES

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE SEIGNANX

Séance du 23 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au C.M.	En exercice	Présents à la délibération
29	29	23

L'an **deux mille vingt et le vingt-trois juillet**

à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile Cros, sous la présidence de **Monsieur Julien FICHOT, Maire**.

Date de la convocation :  
16/07/2020

**Délibération n° 2020/24**

**OBJET :**

Etaient présents les Elus inscrits au tableau

Absents : MMES MOLÈRES, V. DARRIEUMERLOU, MM. MATON, BAUCHIRE, MME MIRABEL, M. VIGNES donnent respectivement procuration à M. POURTAU, MME M. DARRIEUMERLOU, MM. FICHOT, MILAN, MMES GUTIERREZ, AZPEITIA

Mme LISSAYOU Marion a été élue secrétaire.

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE**

Compte tenu de la réception électronique en sous-préfecture le

.....  
et de sa publication le

.....  
Le Maire

L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 suspend les délais de 2 mois entre le vote du Débat d'Orientations Budgétaire et du Budget Primitif.

Il est, par conséquent, fait lecture du rapport à l'Assemblée qui doit acter de la tenue du débat, de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires puis se prononcer sur son approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu et a fait l'objet d'un rapport joint en annexe de la présente délibération

Identifiant unique :  
040-214002735-

Suivent les signatures. Pour copie conforme à l'original.

A Saint Martin de Seignanx, le 29 juillet 2020  
Le Maire,

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

## **Contexte général**

### Situation nationale et mondiale

Le budget des communes subit les conséquences de la situation inédite et exceptionnelle causée par la pandémie de Covid-19.

La loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020, complétée par l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, a permis d'instaurer des modalités de fonctionnement financier des collectivités territoriales dérogeant aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

En termes de calendrier budgétaire dans un premier temps : les communes n'ayant pas adopté leur BP 2020 avant le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales ont jusqu'au 31 juillet 2020 pour accomplir cette formalité. De même, le vote du Conseil municipal arrêtant les comptes de la commune est prolongé à cette même date.

Dans un second temps, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, différentes ordonnances ont permis de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour l'exécution des dépenses de la section d'investissement (hors dette et hors crédits en autorisation de programme) avant le vote du budget primitif 2020, celles-ci ont également pu être engagées, sans autorisation du Conseil municipal, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

La crise sanitaire que subit le monde entier depuis le mois de janvier 2020 a un impact macro économique considérable dans le monde et en France en particulier. La pandémie ouvre une période à la fois récessive et d'incertitude pour l'économie mondiale et donc nationale.

Le 3<sup>ème</sup> budget rectificatif de l'Etat adopté en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale le 9 juillet 2020 actualise les prévisions économiques pour l'année 2020, la trajectoire macro-économique et budgétaire s'étant encore dégradée. La prévision de croissance est révisée à - 11% pour 2020. Le déficit public atteint un niveau sans précédent (250,4 milliards d'euros). Il est revu à 11,4% du PIB, contre 9,1% dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020, 3,9% dans la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020 et 2,2 % dans la loi de finances initiale pour 2020. La dette française est estimée à 121% du PIB en 2020.

Face aux conséquences économiques et sociales de la crise, les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises sont prolongés et renforcés pour atteindre au total près de 31 milliards d'euros pour le chômage partiel (soit 1,4% du PIB) et 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE).

Ils sont complétés par des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés par la crise, pour un montant total de 43,5 milliards d'euros. Sont concernés le tourisme, l'automobile, l'aéronautique, les entreprises technologiques et le secteur culturel.

Un plan de soutien aux collectivités territoriales est mis en place. Près de 4,5 milliards d'euros sont mobilisés.

750 millions d'euros de dotations sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et EPCI en difficulté et près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployés pour les départements et autres collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux.

Par ailleurs, afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est augmentée d'un milliard d'euros. Les projets d'investissement devront contribuer à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine.

### Situation de la Collectivité

La crise du Covid-19 va impacter le budget 2020 et probablement les suivants. Cependant, il est encore trop tôt pour en chiffrer les conséquences. Ce budget ne tient donc pas encore compte des impacts financiers de la crise et devra être réajusté dès qu'ils seront mesurables. Une somme de 50 000 € est cependant inscrites en dépenses imprévues afin d'anticiper d'éventuelles dépenses.

Un plan de solidarité COVID 19 est proposé : exonération des redevances et droits de place pour les commerçants, plan d'animations musicales.

La commune reste très attractive en termes d'accueil de nouveaux habitants et d'accueil de nouvelles entreprises avec le développement rapide des zones d'activité situées à l'ouest du territoire. Les zones de Souspesse I et II sont désormais complètes et celle de Northon est déjà en cours de commercialisation.

De nombreux programmes immobiliers ont été livrés en 2018 et 2019. L'année 2020 marque un ralentissement mais dans l'attente de nouveaux projets qui seront certainement soumis à la Collectivité en 2021. Cet accroissement de population et d'entreprises induira une augmentation importante des ressources fiscales pour la commune et la Communauté de Communes. Il implique aussi un volume d'investissements important pour ces deux collectivités afin de répondre aux besoins de ces nouveaux résidents en maintenant et en développant l'offre de services publics.

Mais qui dit augmentation des investissements en extension ou en création de nouveaux équipements, dit aussi augmentation des charges de fonctionnement, que ce soit les charges à caractère général (fluides, petit équipement, petit mobilier...) mais aussi les charges de personnel puisqu'il faut du temps de travail ou même des agents supplémentaires pour faire fonctionner ces services.

L'équipe municipale a changé. De nouveaux projets et repères sont proposés, notamment en termes d'aménagement du territoire. Une étude de circulation et une charte d'urbanisme vont être initiées et sont d'ores et déjà inscrites au budget 2020. Ensuite, afin de développer les démarches participatives, une « Commission urbanisme des avant-projets » sera créée et des élus référents par quartiers seront installés afin de développer la proximité.

Enfin, de nouveaux outils de communication seront créés : application mobiles, panneaux lumineux afin de faciliter l'information de la population.

Le budget primitif 2020 est le premier budget présenté par la nouvelle équipe municipale. Celle-ci axe ses priorités sur les projets qui créent du lien dans 5 principaux secteurs : environnement, culture, vie associative et sports, vie sociale et solidarités, enfance et jeunesse.

## **BUDGET PRIMITIF GENERAL 2020**

### **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

En raison de l'affectation du résultat de clôture du budget annexe Assainissement, il est à noter que la section Fonctionnement est présentée en suréquilibre de 339 000 €.

#### **Recettes de fonctionnement : 6 166 276 €**

Les recettes réelles de fonctionnement ont dépassé la barre des 6 M€ depuis 2017 et restent stables après une augmentation de + 200 000 € en 2019.

#### **Fiscalité : 3 093 300 €**

La fiscalité directe locale reste dynamique : les recettes liées à la fiscalité dépassent les 3 M € en 2020, augmentation générée par la revalorisation forfaitaire des bases et le dynamisme du territoire.

Les taux d'imposition de la commune restent inchangés par rapport à 2019.

La commune reste attentive aux modalités de compensation de l'exonération de la taxe d'habitation amorcée en 2018.

A partir de 2021, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Elles bénéficieront à la place du produit de taxe foncière sur le foncier bâti qui revenait aux départements. Ainsi en 2021, le taux de foncier bâti de la commune sera égal à la somme du taux de foncier bâti communal et départemental de 2020. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de la TH perdu par la commune. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur sera mis en place qui devrait garantir à la commune le dynamisme de la ressource de compensation corrélé à l'évolution de sa base de taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### **Concours de l'État : 682 709 €**

La baisse des dotations de l'État a été stoppée et le versement de la dotation de solidarité rurale est pérennisé avec une augmentation de cette dotation en 2020. Les mécanismes de péréquation quant à eux devraient une nouvelle fois impacter de manière minimale le budget.

#### **Autres recettes (produits des services...)**

Les subventions de fonctionnement (764 300 €) reçues de différents partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales, constituent désormais une partie importante du budget de la commune car elles soutiennent les politiques relatives à la famille et à l'enfance mises en œuvre et développées.

Les redevances versées par les utilisateurs des services de la commune n'augmenteront que par l'afflux de population car les tarifs ont diminué pour la plupart en 2018 et demeurent inchangés cette année.

Le budget anticipe le vote à l'unanimité - comme les années précédentes - par les représentants de la Communauté de Communes du régime dérogatoire de répartition du FPIC qui alourdit la part supportée par la Communauté des Communes au bénéfice des communes.

### **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement, à savoir les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante et les charges financières, devraient augmenter globalement de 6,3 %.

Dépenses de personnel : 3 749 055 €

Celles-ci augmentent de 4,7%. Cette augmentation s'explique en partie par le phénomène de « glissement vieillesse technicité », la hausse régulière des charges sociales, le remplacement des agents absents.

Elle est en partie compensée par les subventions versées par les partenaires.

#### Subventions

Il s'agit là des subventions versées aux associations qui augmentent légèrement. D'autre part, le montant versé par élève aux coopératives scolaires et au foyer socio-éducatif du collège reste stable puisque calculé en fonction du nombre d'élèves.

#### Autres dépenses de fonctionnement

Le contexte de crise sanitaire nécessite l'inscription d'une somme de 50 000 € en dépenses imprévues.

Enfin, depuis deux ans, un travail a été fait concernant l'augmentation des travaux en régie qui amène à augmenter les achats de fournitures et de petit matériel tout en permettant le retour d'une partie de la TVA.

### **Section d'investissement : 5 605 839 €**

Le montant du budget investissement répond aux travaux engagés en 2019 et aux nouveaux projets (rénovation chapelle, agrandissement de l'espace Gaston Larrieu pour la bibliothèque).

#### Dettes

L'emprunt d'un million d'euros budgété en 2019 a été réalisé en 2020 afin de couvrir les besoins. Le remboursement du capital des emprunts devrait représenter 538 000 € en 2020.

### **Recettes d'investissement**

Celles-ci sont essentiellement constituées par la taxe d'aménagement (300 k€) encore importante en 2020, le remboursement de la TVA par l'État (316k€), les subventions (1.067 k€) qui favorisent les collectivités qui investissent.

### **Dépenses d'investissement**

Les principaux projets repris sur le budget 2020 sont des projets engagés sur 2019 (stade Barrère, pistes cyclables route de Grandjean et route Océane). S'y ajoutent une étude sur la rénovation de la chapelle et une étude sur l'extension de l'espace Gaston Larrieu. Les travaux d'aménagement du parc Maisonnave restent inscrits.

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020**

### **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

La commune a transféré la compétence Assainissement au SYDEC au 31 décembre 2019. Le résultat excédentaire du CA 2019 a été inscrit sur le budget principal de la commune, conformément à la convention de mise à disposition des biens mobiliers, immobiliers et des financements signée avec le SYDEC.

## **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX 2020**

### **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

### **Recettes de fonctionnement : 53 000 €**

Elles sont essentiellement constituées des loyers et reprises de charges des logements mis en location.

### **Dépenses de fonctionnement**

Elles comprennent essentiellement les amortissements (23 k€), les charges de gestion des logements et les intérêts des emprunts anciens (1,9 k€).

### **Section d'investissement : 23 000 €**

#### **Dettes**

L'emprunt souscrit pour financer les travaux du presbytère court jusqu'en 2025.

### **Recettes d'investissement**

Essentiellement les amortissements (23 k€) et un virement du fonctionnement (8,4 k€).

### **Dépenses d'investissement**

Après les travaux sur les menuiseries et volets du presbytère en 2019 auto-financés, aucun investissement n'est prévu cette année.

**BUDGET ANNEXE PROJET DE VILLE 2019**  
**Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

Des études sur Niorthé et Plaisance sont inscrites, notamment dans le cadre de la cession du dernier terrain de Plaisance pour le projet de centre médical.

**Recettes de fonctionnement : 150 000 €**

Cession du terrain de Plaisance.

**Dépenses de fonctionnement**

40 000 € inscrits en études.

**Section d'investissement : 1 084 260 €.**

Dette

L'emprunt souscrit pour financer les dernières acquisitions court jusqu'en 2021 : le capital restant est de 45 k€.

**Recettes d'investissement**

Uniquement la variation des stocks.

**Dépenses d'investissement**

Variation des stocks et remboursement de l'emprunt (22,4 k€).

---